

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article221>



# La grève continue à l'aéroport Pôle Caraïbes

- Actualité -



Date de mise en ligne samedi 31 mars 2007

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

Nous, travailleurs dans les entreprises TOP ONE Sûreté aérienne et TOP ONE Sécurité privée, sommes en grève depuis sept (8) jours à l'aéroport Pôle Caraïbe de Guadeloupe. Huit (8) jours de grève pour des revendications relevant exclusivement de l'application du Droit du travail :

1. Mise en conformité des avenants au contrat de Travail (article L.122.12 du Code du Travail)
2. Mise aux normes réglementaires des fiches de paie (article R.143.2 du Code du Travail) ;
3. Affichage du planning de travail (article L.620.2 du Code du Travail) ;
4. Mise en place des NAO (article L.132.27 du Code du Travail) ;
5. Application de la Convention Collective 3196 (article L.135.2 du Code du Travail) ;
6. Régularisation des heures supplémentaires conformément à la législation (article L.212.5 du Code du Travail) ;
7. Reconnaissance légale des représentants des salariés (DP, DS, CE...) (articles L.425.1 et L.482.1 du Code du Travail).



**G. DRINKORN, le directeur de ces deux sociétés, au-delà de sa position de délinquant par rapport à la législation du Travail, affiche son total mépris à l'ensemble des travailleurs.**

**Inconséquent lors des réunions de négociations, il s'illustre constamment en adolescent pubère pour exprimer ses sauts d'humeur.**

**Colérique et imprévisible, il démontre ses limites et ses inaptitudes à pouvoir négocier avec les travailleurs, les revendications posées.**

**Voici donc l'interlocuteur, patron de son état, qui prétend conduire une entreprise de + de 100 salariés, et qui répond à un marché de près de 8Millions d'euros.**

Voici là, un individu qui à chaque 5mn, revient systématiquement sur sa position, sur sa parole, sur ses écrits et qui

## La grève continue à l'aéroport Pôle Caraïbes

---

par ailleurs exige en retour, la confiance des travailleurs. Qui n'a de cesse de renvoyer les rendez-vous de négociations, prétextant des raisons les plus fallacieuses du monde.

C'est bien dans ces conditions justement que nous lui avons proposé lors de la dernière réunion du vendredi 30 Mars 2007, avec l'appui des inspecteurs du Travail, de prendre un engagement écrit pour les dix (10) premiers points de revendications sur lesquels nous étions déjà d'accord. Après lui avoir expliqué que l'avantage d'une telle démarche est de garantir aux deux parties de ne pas revenir intempestivement sur les accords déjà acquis. Bien entendu, étant animé de plein de mauvaise foi, c'est tout naturellement que G. DRINKORN, refuse de se comporter en adulte responsable.

**Si nous sommes en grève aujourd'hui, c'est bien parce que nous avons des revendications légitimes, fondées en Droit, et pour lesquelles nous sommes déterminés à obtenir entière satisfaction.**

Par conséquent, il faut que G. DRINKORN, sache qu'il ne pourra éternellement faire son « enfant gâté ». Que l'irresponsabilité de ses « maman et papa » a une limite, vis-à-vis du fonctionnement de l'aéroport par l'utilisation des méthodes non conformes aux règles de sûreté et de sécurité.

**Nous travailleurs, en grève à TOP ONE Sûreté aérienne et TOP ONE Sécurité privée, doubout é an balan, poursuivrons la grève jusqu'à ce que G. DRINKORN, retrouve ses esprits et revienne à la table des négociations pour signer un PROTOCOLE D'ACCORD DE FIN DE CONFLIT.**

**Ansanm ansanm nou ké goumé ...**

**Ansanm ansanm nou ké gangné !**

**É fèy signé !!**

Intersyndicale CFDT - CGTG - ULTEA-UGTG

Zabim le 31/03/07